

EXIGENCES PREALABLE A L'ENTREE EN FORMATION

Test de sélection – Animateur d'équitation

Conditions d'inscription :

- Avoir 16 ans pour passer les épreuves certificatives
- Titulaire du PSC1 ou équivalent (en cours de validité)
- Pièce d'identité en cours de validité
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation y compris en compétition. **Etabli au modèle joint obligatoirement**
- Cv

DATES des Tests :

Vendredi 24 avril : dossier à rendre avant le 17 avril 2026

Vendredi 15 mai : dossier à rendre avant le 8 mai 2026

Vendredi 17 juillet : dossier à rendre avant le 10 juillet 2026

Mardi 04 août : dossier à rendre avant le 28 juillet 2026

Vendredi 4 septembre : dossier à rendre avant le 28 août 2026

TARIF des Tests :

VOIR TABLEAU CI-DESSOUS, règlement par virement

PAS DE RESERVATION DE DATE SANS LE REGLEMENT

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Cette formation est accessible sur avis médical.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées après accord de la DRAJES. Les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :
<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>

CONDITIONS D'ACCÈS ET DÉLAIS

Rendre le dossier d'inscription dûment rempli dans les délais imposés. Satisfaire aux tests propres à l'organisme de formation. A partir du 01 avril au 10 septembre.

ASPECTS RÉGLEMENTAIRES

Les tests d'entrée sont organisés conformément aux exigences réglementaires du diplôme.
<Https://metiers.ffe.com/animateur-equitation-ae/>

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

La formation est ouverte aux stagiaires et apprentis. Financement opco, apprentissage et financement personnel. En cas de stage : les stagiaires ne perçoivent pas de rémunération.

ASPECTS LOGISTIQUES

Si vous ne disposez pas d'un cheval pour passer les tests le centre de formation met à disposition la cavalerie (places limitées) permettant aux candidats de se présenter. Les tests se déroulent sur la demi-journée, à l'issu vous êtes informé de votre validation à intégrer la formation. Si les tests sont négatifs nous vous proposerons un plan personnalisé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Les tests de sélections :

L'entretien :

Une attention toute particulière est accordée à cet entretien individuel entre le candidat et le responsable de formation. Les termes abordés sont :

La motivation, le plan de financement, les propositions de structures d'accueil au titre de l'alternance et des questions diverses.

L'écrit :

Il s'agit essentiellement de vérifier que les candidats ont une maîtrise suffisante de l'écrit puisqu'en effet tout au long de la formation les stagiaires seront amenés à prendre des notes et rédiger des fiches pédagogiques et dossiers.

Le test d'équitation pratique :

Cette épreuve consiste en une reprise collective classique avec demande d'exécution de mouvements sur le plat et un enchaînement d'obstacles. Une attention est portée sur la connaissance à trotter sur la bon diagonal.

Informations pratiques – à prévoir

Tenue correcte et adaptée à la pratique.

Le gilet air bag est fortement recommandé

Dispensé des EPMSp :

Titulaire d'un des diplômes ou UC suivants :

- Titre à finalité professionnelle animateur assistant d'équitation (AAE)
- UC 1 de l'AAE
- UC 2 + UC 3 de l'AAE
- UC 4 de l'AAE
- UC 1 + 5 de l'AAE
- Titre à finalité professionnelle accompagnateur de tourisme équestre (ATE) délivré après le 13/11/2009
- CQP ASAEE délivré par la CPNEEE pendant la période d'enregistrement au RNCP

Dispense de BLOC

	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	
			MSP	PRATIQUE
Titre à finalité professionnelle animateur assistant d'équitation (AAE)				
UC 1 de l'AAE				
UC 2 + UC 3 de l'AAE				
UC 4 de l'AAE				
UC 1 + 5 de l'AAE				
Titre à finalité professionnelle accompagnateur de tourisme équestre (ATE) délivré après le 13/11/2009				
Degré 2 ou supérieur délivré par la FFE				
CEP 2 ou supérieure délivrée par la CPNE-EE				
CQP ASAEE délivré par la CPNEEE pendant la période d'enregistrement au RNCP				
CAPA palefrenier soigneur délivré par le MAA				
Bac professionnel CGEH délivré par le MAA				
Bac professionnel Conduite et gestion de l'entreprise agricole - option Production du cheval délivré par le MAA				
Brevet fédéral de Soigneur Animateur de Club Équestre délivré par la FFE				Epreuve de longe

RENSEIGNEMENTS STAGIAIRE

A REMPLIR OBLIGATOIUREMENT

Nom / prénom du stagiaire :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Né(e) le :

à :

Dépt :

Nom et prénom du représentant légal pour les mineurs :

Adresse (si différente) :

Numéro / émail :

Date des tests et tarifs

Sélectionner Votre choix	Date	
	24/04/26	75€ les tests de sélections Avec cheval de formation 65€ les tests de sélections Avec son cheval personnel
	15/05/26	75€ les tests de sélections Avec cheval de formation 65€ les tests de sélections Avec son cheval personnel
	17/07/26	75€ les tests de sélections Avec cheval de formation 65€ les tests de sélections Avec son cheval personnel
	04/08/26	75€ les tests de sélections Avec cheval de formation 65€ les tests de sélections Avec son cheval personnel
	04/09/26	75€ les tests de sélections Avec cheval de formation 65€ les tests de sélections Avec son cheval personnel

Les repas ne sont pas compris pour les candidats.

Règlement des tests

Le règlement doit être effectué au plus tard 3 jours avant la date.

Sans règlement dans ce délai, la date des tests ne sera pas réservée et la place ne sera pas garantie.

IBAN : FR76 1100 6419 0024 5830 2480 412

BIC : AGRIFRPP810

Vous devez envoyer votre dossier et les documents obligatoire par email : ce.didoine@gmail.com

Cheval utilisé pour les tests

- **Venez-vous avec votre cheval ?**
 Oui Non
- **Si vous arrivez la veille avec votre cheval**
Location de box : **10 € la nuit**
Avez-vous besoin d'un box la veille ?
 Oui Non
- **Souhaitez-vous utiliser un cheval du centre de formation ?**
 Oui Non

Documents administratifs (à fournir)

- Une attestation de secourisme valide (ex. PSC1, SST à jour, PSE1/PSE2, etc.).
- Pièce d'identité en cours de validité
- Un certificat médical (model de OF obligatoire) de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Cv
- Tout justificatif d'équivalence ou de dispense (selon les textes en vigueur).

Je sollicite mon inscription aux tests organisés par Idoine – Formations le _____/_____/20____

Signature

**Certificat médical de non contre – indication,
à la pratique et à l'encadrement des activités équestres.**

Je soussigné(e) Docteur :
Numéro d'inscription à l'ordre des médecins :

Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

Mme / M :

Né(e) le :

Et avoir constaté, ce jour, l'absence de signe clinique décelable contre-indiquant la pratique et l'encadrement des activités équestres.

Certificat fait pour servir et valoir ce que de droit sur la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre

Le :

A:

SIGNATURE ET CACHET DU MEDECIN

Conditions Générales de Vente – tests de sélection

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le centre équestre d'idoine et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection.

A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par le Centre équestre d'idoine.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1 Fiche d'inscription : Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite au Centre équestre d'idoine. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription. La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1.2 Convocation : A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, le Centre équestre d'idoine adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1 Tarifs des tests de sélection : Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2 Modalités de paiement : Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. Le Centre équestre d'idoine envoie une facture au cocontractant.

2.3 Financement de la formation : Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur. Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier de candidature envoyé au Centre équestre d'idoine, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe le Centre équestre d'idoine par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer le Centre équestre d'idoine par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par le Centre équestre d'idoine plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par le Centre équestre d'idoine de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant des tests. - toute demande d'annulation reçue par le Centre équestre d'idoine moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait du Centre équestre d'idoine : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, le Centre équestre d'idoine propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues. Le Centre équestre d'idoine a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant. Dans ce cas, le Centre équestre d'idoine adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, le Centre équestre d'idoine confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.